

VIII. Enjeux et perspectives

A. Développer certains services

Les demandes d'accompagnement sont importantes sur certains services et n'ont pas toujours permis de répondre aux besoins. Trois services sont concernés : le SAFEP, le SESSAD et le SSEFIS. Le SAFEP accueille actuellement 15 enfants pour un agrément de sept places (métropole lilloise et pôles ressources territoriaux). Les demandes d'admission pour la rentrée 2015 vont amener l'Institut à dépasser une fois de plus cet agrément afin de ne pas laisser des enfants en bas âge sans prise en charge. Le nombre de places est donc inférieur aux besoins sur le territoire. Le SSEFIS accompagne actuellement plus de 110 enfants pour un agrément de 80 places (métropole lilloise et pôles ressources territoriaux). Mais le sureffectif pourrait avoir des répercussions sur la qualité de la prise en charge. Une liste d'attente sera donc mise en place en attendant une extension de places. Le SESSAD bénéficie d'un agrément de 35 places, insuffisant aux vues des besoins sur le territoire. La liste d'attente est actuellement d'environ trois ans, ce qui induit un retard de prise en charge. Une réflexion doit être entamée, en concertation avec les autorités de tutelle, sur le développement de ces trois services afin qu'ils puissent répondre aux besoins de la population concernée sur le territoire et s'adapter aux demandes de prise en charge.

B. Faire face à l'évolution des publics

Les publics pris en charge à l'Institut évoluent. En effet, ces dernières années ont montré que les enfants orientés vers l'établissement présentent de plus en plus souvent des troubles ou difficultés associés à leur surdité. Les progrès médicaux ainsi que ceux du dépistage ont permis une prise en charge précoce. La loi du 11 Février 2005 favorise l'intégration scolaire dans l'école de quartier pour les enfants en situation de handicap. Ce sont autant de facteurs qui ont contribué à ce que les parents d'enfants déficients auditifs se tournent plutôt vers un suivi en libéral ou un suivi en services à domicile comme le SSEFIS. La méconnaissance et la crainte d'un dispositif médico-social engendrent des retards de prise en charge. Dès lors, les enfants orientés vers l'établissement présentent de plus en plus souvent des difficultés associés à leur surdité. C'est dans cette optique qu'a été créé le service « Tremplin ». Ce type d'accompagnement devrait se développer dans les prochaines années.

C. Maintenir l'offre de proximité

L'Institut tend à garantir une offre de proximité grâce aux quatre pôles ressources territoriaux. Mais le fonctionnement des pôles engendre des coûts conséquents. Des limites territoriales devront certainement être posées afin de ne pas s'engager dans des prises en charge qu'il est difficile d'assumer en raison de l'éloignement géographique. Une réflexion devra être menée sur les modalités de l'offre de proximité.

D. Conforter l'offre linguistique multimodale

La loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne le choix aux parents du mode de communication et du parcours scolaire de leur enfant sourd. La conférence nationale du handicap du 11 Décembre 2014 abonde dans le même sens en affirmant la nécessité de renforcer la qualité des apprentissages des enfants sourds par « une meilleure prise en compte de leur choix linguistique ». L'IRPA offre depuis 2006 le choix aux enfants accueillis, en maternelle et en primaire, entre : un enseignement en français oral ou un enseignement en LSF. L'objectif est de développer ces classes mais aussi de développer la filière LSF au niveau du collège afin d'offrir des parcours complets et cohérents. Par ailleurs, il faut noter que les différents modes de communication peuvent cohabiter. Le développement de la communication orale peut s'accompagner d'une communication gestuelle, conformément aux recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé)³⁰ sur le sujet. L'objectif de l'Institut est donc d'offrir une véritable palette d'outils de communication afin de s'adapter à chaque enfant. L'écriture du projet linguistique doit permettre d'acter ces choix et ces parcours avec une garantie de cohérence (indicateurs, filière complète etc.).

³⁰ Recommandations HAS, Décembre 2009, « Surdit  de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant de 0   6 ans, hors accompagnement scolaire ».

